

3 degrés : un réchauffement ingérable

Le département de M. Leuenberger vient de publier un rapport sur la future politique climatique de la Suisse, ainsi que deux plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'objectif fixé est de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici à 2020, par rapport à la situation de 1990. Pour ce faire, le DETEC propose de doubler la proportion des énergies renouvelables en Suisse - des 16 % actuels à 24 % d'ici treize ans - et de réduire la consommation d'énergies fossiles de 1,5 % par année. La consommation d'électricité devrait être stabilisée au niveau de 2006, ce qui rendrait superflue la construction d'une nouvelle centrale nucléaire. 26 mesures sont proposées: incitations à l'utilisation des énergies renouvelables, norme Minergie dans le bâtiment, alimentation neutre en CO₂ des chauffages à distance, système de bonus-malus à l'achat de véhicules plus ou moins polluants, imposition de normes sévères sur la consommation des appareils électriques, etc. Une taxe CO₂, visant enfin les carburants, est surtout évoquée.

Ces propositions doivent être saluées, même si elles interviennent fort tardivement, et après que toute une série d'initiatives parlementaires sur le sujet aient été bloquées par la majorité des chambres ou par le Conseil fédéral. Les mesures présentées visent en outre de manière pertinente les deux domaines sur lesquels nous devons agir prioritairement, le bâtiment et la mobilité, responsables de près des trois quarts des émissions de CO₂ en Suisse. Cependant, les objectifs poursuivis restent insuffisants et le planning prévu est inadéquat. Une baisse de 20 % des émissions de CO₂ d'ici 2020 implique que l'on juge acceptable un réchauffement climatique global de 3 degrés. Ceci est intolérable. Les scientifiques du GIEC ont fixé à 2 degrés la limite au-delà de laquelle les effets du réchauffement climatique deviendront catastrophiques et ingérables. Pour la respecter, c'est une réduction de 30 % de nos émissions qui est requise. Cet objectif n'est pas farfelu: l'Europe est prête à y souscrire si elle est suivie par d'autres pays. L'EPFZ a montré qu'une société à 2'000 watts est possible. Cela correspond à une diminution de notre consommation énergétique de deux tiers, sans baisser notre qualité de vie. Et le potentiel des énergies renouvelables permet d'espérer bien plus que les modestes 24 % esquissés par le DETEC. Nous devons être plus ambitieux, tant pour des raisons écologiques qu'économiques ! D'autre part, c'est maintenant que nous devons mettre en oeuvre les mesures proposées. Le DETEC ne souhaite pas appliquer la taxe CO₂ avant 2010 au plus tôt, mais pourquoi attendre ? A Kyoto, nous nous sommes engagés à réduire de 8 % les émissions de CO₂ liées aux carburants par rapport à la situation de 1990, or elles ont crû de 9 %. Si nous voulons simplement tenir nos promesses, la mise en place rapide de la taxe CO₂ s'impose. A M. Leuenberger, donc, nous disons: merci de nous avoir enfin entendus mais, s'il vous plaît, ayons plus d'ambition dans nos objectifs - sans quoi nous ne pourrions gérer les effets des dérèglements climatiques - et agissons maintenant !

Adèle Thorens Goumaz, publié dans le 24 Heures le 12 septembre 2007